

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Abonnement continu, sauf avis contraire... Roubaix, le 1er Juin 1870

On s'abonne et on reçoit les annonces à ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nam, 1; A TOURNAI, chez Vanaverbecq, Grande-Rue, 4; A LILLE, chez M. Roghi, Libraire, rue Grande-Chaussée, 1; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la... A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Batier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOULON, au bureau du journal 'l'Economie'; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la...

ROUBAIX, 1er JUIN 1870

Le Corps législatif a pu se croire, pour le moment, dans la séance de lundi, transporté en une section de l'Académie des sciences. En effet, M. Jules Ferry, ayant eu devoir interpellé M. le ministre de l'intérieur sur la situation de la santé publique de la capitale, on a pu craindre, un instant, de voir s'agiter dans l'assemblée la question de savoir si la revaccination était ou n'était pas un préservatif contre cette terrible maladie qui subitement éclatée à Paris, à une époque où l'on se croyait pour toujours affranchi de la présence du dangereux visiteur.

Or, M. Jules Ferry n'a fait qu'effleurer le point délicat controversé: il croit, lui, à l'efficacité de la revaccination; M. Granier de Cassagnac et quelques-uns de ses amis paraissent disposés à soutenir la thèse contraire. Qu'il nous suffise de prendre note de cette divergence. Ce que le député de la 6e circonscription avait à cœur, c'était de rassurer la population en provoquant des éclaircissements sur certains bruits mis trop légèrement en circulation.

Aujourd'hui, grâce aux détails donnés par M. le ministre de l'intérieur en réponse aux questions de M. Jules Ferry, le public sait que la variole n'a point, ainsi qu'on l'avait dit, envahi la prison de Sainte-Pélagie; depuis le 1er janvier, il n'y a eu que trois cas; les personnes atteintes ont été immédiatement évacuées sur les hôpitaux et relativement à l'état sanitaire général de Paris, l'état de Sainte-Pélagie est des meilleurs.

Quant à ce qui concerne l'hospice des incurables, les faits ont été étrangement changés ainsi qu'il résulte de la statistique suivante, communiquée à la Chambre par M. Chevandier de Valdrôme:

Depuis le mois de janvier jusqu'au 26 mai, 4,333 malades atteints de la variole, ont été admis dans les hôpitaux. Sur ce nombre, 2,935 sont sortis guéris; 692 sont malheureusement morts; il en reste 906 en traitement; ces 906 malades ne sont pas comme on a pu le dire, concentrés dans l'ancien hospice des incurables. Ils sont répartis dans quinze établissements: 232 sont rue de Sévres, à l'hospice des incurables; 105 à l'hospice de Lariboisière; 190 à la Salpêtrière; et les autres sont répartis dans les divers hôpitaux de Paris.

Les 6e et 7e arrondissements, dans une périmètre desquels est situé l'hospice des incurables, sont, poursuit le ministre, ceux qui sont le moins atteints par la maladie.

Quant au chiffre total des malades dans Paris, il doit avoir été de 7 à 8,000, autant que les documents recueillis, avec le plus d'exactitude possible, permettent de le croire.

Le ministre ne juge pas, d'ailleurs, qu'il soit prudent, ainsi que le désirerait M. Ferry, de provoquer une déclaration

de l'Académie de médecine ayant pour objet de faire disparaître les doutes qui peuvent exister sur l'efficacité de la revaccination; tout ce que l'administration peut faire, c'est de recommander ce moyen et de mettre chacun en mesure de le pratiquer, s'il a confiance dans ce préservatif. L'administration croit avoir pris, à cet égard, des mesures suffisantes, et, au besoin, redoublera de sollicitude. Quant à nous, si nous avons insisté sur ces faits, c'est parce que nous savons combien en toutes choses, on est enclin, dans nos villes de province, à s'égarer sur la véritable situation de Paris.

EDMOND DUYAL.

Nous avons lu avec une attention soutenue, dans la sténographie du Journal officiel, le discours prononcé par M. Emile Ollivier, dans la séance du Corps législatif du 27 mai, en réponse à l'interpellation sur la dissolution du Comité plébiscitaire. Nous étions curieux de savoir si nous avions devant nous, comme chef responsable du Gouvernement, un homme d'état véritable, assez fort pour reléguer le passé dans l'histoire, dominer le présent et préparer l'avenir ou si le hasard des événements de ces derniers mois n'avait amené sur les bancs ministériels qu'un avocat pourvu d'un grand talent de parole, rompu à la dialectique de la tribune et aux subtilités du barreau, et capable, en un mot, Prudhomme en habit brodé, de défendre nos institutions et au besoin de les combattre.

Nos lecteurs savent que nous avons salué l'avènement de M. Emile Ollivier au pouvoir, de toutes nos sympathies. Ce n'est pas précisément en l'homme que nous avions confiance, mais en la situation; nous nous disions que lorsque par la seule force des choses, on a eu la chance inouïe de faire capituler le pouvoir personnel, on ne pouvait pas arriver à la tête du gouvernement pour faire les mêmes choses que ceux qu'on avait chassés devant soi; et qu'après avoir exilé M. Rouher, le vice-empereur, au Sénat, on avait mieux à faire que d'aller soi-même sur son banc, et de ne s'y réveiller que pour défendre la même politique.

Non pas que nous prétendions que la politique présente est identique à celle d'il y a six mois; nous reconnaissons qu'un grand pas a été fait depuis le commencement de 1870. Le Plébiscite du 8 mai, le plus grand événement du règne de Napoléon III est, qu'on le veuille ou non, le point de départ d'une ère nouvelle. Seulement nous trouvons, et nous le déclarons avec une entière franchise, que M. Emile Ollivier n'est pas à la hauteur de sa propre situation et surtout de la situation des esprits en France. Il y a eu une évolution de l'opinion conservatrice que M. le garde des sceaux n'a pas, suivant nous, suffisamment comprise; car s'il l'avait comprise, il ne s'en serait pas assez osé pour se mettre en travers.

Cette évolution de l'opinion conservatrice, nous la précisons en quelques mots. Après s'être reposés pendant dix-huit ans sur le gouvernement impérial,

du soin de défendre la société et de les défendre eux-mêmes, les conservateurs se sont aperçus que, malgré tout son bon vouloir, le gouvernement était au-dessous de cette double tâche; que la révolution non-faite, n'était toujours, et que le moment n'était pas loin où elle submergerait tout, alors s'est opéré un réveil général de l'opinion publique, que les journaux radicaux ont tenté d'escalader à leur profit abusif, mais qui ne leur appartient pas en propre qu'à aucune autre fraction de la nation. Le Plébiscite l'a bien prouvé; puisque, à côté de un million et demi de votes plus ou moins révolutionnaires, il a donné sept millions et un tiers de votes décidément conservateurs, libéraux.

Nous sommes donc en France plus de sept millions de citoyens qui veulent l'ordre et la liberté, tandis qu'à peine peut-on en compter un million et demi, généralement plus âgés que foncièrement méchants, qui croient la liberté possible sans l'ordre. Eh bien! c'est cette ferme déclaration de la France en faveur de l'ordre et de la liberté, signée de sept millions, trois cent mille votes, que le ministre Ollivier ne nous paraît pas avoir comprise. Le ministre semble se croire encore sous le régime des plébiscites de 1851... 52 qui affirmaient l'ordre seul. Il sera pardonnable à M. Rouher de s'y tromper, mais non à M. Emile Ollivier.

Nous avouons que l'argumentation de M. le garde des sceaux, dans la séance du 27 mai est absolument irréprochable au point de vue du droit. L'article 291 du Code pénal est dirigé contre les associations politiques, c'est-à-dire les associations religieuses, littéraires, scientifiques, c'est pour atteindre plus sûrement les associations politiques. Le ministre, en empêchant le comité plébiscitaire de maintenir son organisation, se conforme non seulement à la lettre, mais encore à l'esprit de ce trop fameux article 291. Cela est incontestable. Mais qu'est-ce que cela prouve? Cet article, édicté au lendemain de l'orgie révolutionnaire qui a duré de 1792 à 1800; est-il destiné à être à tout jamais la loi de la France? Les associations politiques vous font peur; autant dire que vous avez peur de la lumière, de la chaleur, de l'électricité, de toutes les forces de la nature qui peuvent être employées aussi bien à la destruction qu'à la vivification.

Qu'est-ce qu'un Etat si ce n'est une vaste association politique: la question est de savoir si la grande association politique qu'on appelle l'Etat, doit absorber et détruire toutes les autres; ou si elle doit être leur lien, leur servir de balance et rétablir entre elles l'équilibre. Pour ce qui nous concerne, nous adoptons la dernière de ces solutions. Nous sommes pour les associations politiques; à une seule condition, c'est qu'elles agissent au grand jour. Une association politique qui aurait quelque chose à cacher, cesserait à nos yeux d'avoir droit à la liberté et mériterait d'être poursuivie comme ennemie de la société.

On redoute des associations politiques agissant en pleine lumière et on ne voit

pas que ce n'est que par elles que l'on aura raison des sociétés secrètes qui minent et sapent dans l'ombre l'ordre social! Vous annoncez l'intention de poursuivre l'Internationale, qui unit un certain nombre d'ouvriers européens dans une sorte de franc-maçonnerie contre le capital; et nous, nous vous disons que vos efforts seront vains, et que le jour où vous aurez fait condamner quelques douzaines d'agents de cette franc-maçonnerie ou vrière, leur place vide sera immédiatement remplie par d'autres plus ardents, plus implacables; car ils auront à venger l'injure qu'ils croient avoir été faite à leurs frères, à leurs représentants.

Vous voulez combattre efficacement l'Internationale, la Marianne et autres associations ténébreuses? Provoquez la formation libre et au grand jour d'autres associations. Que l'âme capital, objet de tant de malédictions de la part du travail, appelle hardiment celui-ci à une controverse publique; qu'il le somme d'exposer ses griefs, de formuler ses plaintes et de proposer ses plans de réforme! et l'on verra ce qui se produira. Ou si se produira quelque idée nouvelle, donnant plus pleinement satisfaction à tous les droits et à tous les intérêts, et alors cette idée fera son chemin et s'imposera par la seule force de la persuasion; qu'il sera démontré que tout se réduit à des déclamations frivoles, et alors les travailleurs ne tarderont pas à tourner le dos à ces agitateurs de bas étage qui ne sont forts que parce qu'ils parlent seuls.

En résumé, nous sommes pour la liberté des associations politiques, et autres, à la condition de la publicité absolue de leurs agissements, parce qu'elles sont de droit pour tous les citoyens, et aussi parce qu'elles nous paraissent le meilleur et même le seul contre-poids possible aux sociétés secrètes qui désorganisent notre état social, et dont le travail de termites peut, un beau jour, et au moment où l'on s'y attend le moins, produire un écroulement universel.

ETIENNE MOUTTET.

HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

M. le baron de Veauce a présenté l'amendement suivant au contre-projet de la proposition de loi proposée par M. Cochery, portant modification de l'impôt sur les valeurs mobilières:

Art. 1er. — A partir du 1er janvier 1873, les quatre contributions directes sur le revenu (l'impôt foncier, l'impôt des portes et fenêtres, l'impôt personnel et mobilier et l'impôt des patentes) seront transformées en un seul impôt, direct sur le revenu, dont la quotité sera déterminée annuellement par le Corps législatif.

Art. 2. — Les déclarations qui devront servir de base à l'assiette de l'impôt devront être faites en 1872 dans des délais à déterminer par l'administration.

Le général Frossard, commandant en chef cette année le camp de Châlons, quittera Paris, demain, 2 juin, pour se rendre à son poste. Le Prince Impérial, ne partira pas avant le milieu du mois prochain.

Le nouvel ambassadeur un tenor siffle de New-York.

C'est ainsi encore qu'il avait chargé, pendant les premiers jours de confusion qui suivirent la révolution glorieuse qui l'avait porté au pouvoir, un ancien banquier d'administrer la province même où il avait fait banqueroute.

Depuis longtemps déjà ces erreurs étaient réparées, et, pour un personnel de révolution, le corps des fonctionnaires payait suffisamment de mine.

Jamais le pays n'avait joui d'autant de calme et de liberté, et Manoël invoquant les souvenirs de son père et de son oncle, avait le droit de se dire qu'à sa famille appartenait l'honneur d'avoir enfin fondé dans la République de San-Pedro un gouvernement régulier et vivace sur la base inébranlable de la souveraineté populaire.

C'est pourquoy un matin, en se mettant à la fenêtre, le comte José de Santa-Maria aperçut un grand mouvement dans la rue. Drapeaux en tête, une longue procession d'hommes en armes et en guenilles, précédés d'officiers à cheval, s'avancèrent dans la rue; sur les drapeaux étaient écrits ces mots: « Vive le peuple souverain! Vive la Liberté! »

En reconnaissant les mêmes oriflammes de calicot qui avaient servi à son ami Manoël, Fernand ne put s'empêcher de sourire. Il n'eût rien davantage en reconnaissant dans les héros de la nouvelle révolution la plupart des héros de l'ancienne.

Notre ambassadeur à Londres, M. de Lavallette, qui est venu passer quelques jours à Paris, va repartir pour rejoindre son poste.

La Chambre des mises en accusation de la Haute-Cour de justice, s'est réunie lundi. Cette séance qui a duré plus de trois heures, a été presque entièrement consacrée à l'audition du rapport des juges, du ministère public. C'est M. de Casanovi, premier avocat général, qui a lu le rapport. M. le procureur général, M. de Casanovi, était présent ainsi que les deux autres magistrats du parquet de la Haute-Cour. Le parquet de la Haute-Cour, ainsi que les juges, les membres de la Chambre des mises en accusation ont réglé l'ordre de leurs travaux pour les jours qui vont suivre.

Les deux procès intentés à la Morcelle, dont nous avons parlé hier, étaient les deux seuls affaires d'espionnage qui eussent été poursuivies au ministère public contre les journaux.

Les journaux espagnols publient une lettre du maréchal Prim, qui laisse entrevoir que les Cortès seront appelés à voter une résolution importante dans la séance du 6 juin. On croit que l'Assemblée sera fermement appelée à se prononcer sur le choix d'un souverain.

Quel entendre? Tandis que les dépêches de New-York ne parlent que de dévouement des bandes de Texans et de mesures vigoureuses prises contre les valeurs par le gouvernement américain, un télégramme de Turin annonce que les fédéraux menacent d'attaquer le Grand Canal et qu'on envoie des troupes contre eux.

Le Sénat a tenu hier une courte séance dans laquelle il a reçu communication des projets de loi sur les décrets de prison et sur la détention des matières explosives.

Il est question d'un voyage que ferait en Allemagne, Napoléon III, après sa visite au camp de Châlons. Napoléon III ira très probablement à Bade, mais il n'y séjournerait que 24 ou 48 heures.

M. Adolphe Ollivier, frère du garde des Sceaux, est de retour depuis Madrid; il avait été chargé, en son nom, d'une mission confidentielle auprès du gouvernement espagnol.

M. l'amiral Rigault de Genouilly a donné à la commission du budget les détails les plus précis sur la flotte de guerre française. Il paraît que jamais notre flotte n'a été en meilleur état qu'aujourd'hui, ni plus prête à prendre la mer au premier signal.

Le général Fleury, profitant de l'absence de l'empereur Alexandre, a résolu de faire un voyage d'exploration dans quelques provinces russes; l'ambassadeur se rendra d'abord à Moscou, où il arrivera dans les premiers jours du mois de juin; ensuite il fera une excursion dans la Russie méridionale, et peut-être au Caucase.

L'Impératrice vient de faire don à la République de Colombie d'une statue, représentant Christophe Colomb. Cette statue est déjà parvenue à destination.

Au surplus, les choses s'étaient passées de même, ou à peu près. Le président de la République et ses ministres, surpris, enchaînés, entraînés, avaient été à leur tour embarqués de force pour l'Europe. Tout cela s'était fait sans trop de tapage; affaire d'habitude. La ville au lever du soleil, offrait le tableau qu'elle présentait tous les jours: la cloche de la cathédrale sonnait toujours l'Angelus; les boutiques s'ouvraient comme à l'ordinaire; le tribunal se réunissait en audience solennelle; les juges tristement le tyran proscrit d'un échec des mêmes malédictions et saluait avec le même lyrisme officiel le nouveau chef de l'Etat.

Le jour du vote, sur quarante et un mille cent dix-sept votants, l'insurgé triomphant obtint quarante mille cinq cent neuf suffrages; le candidat de l'opposition en eut six cent un; Manoël Villergas en eut sept. Exactement le même nombre que son prédécesseur dépossédé. C'était le parti des courtisans du malheur, qui, tout entier avait voté pour lui.

Fernand ne pouvait voir sans un vil plaisir un bouleversement qui contrariait en même temps ses affections et ses intérêts. Toutefois, sans l'approuver et surtout sans y adhérer, sa raison lui refusait des arguments pour le combattre. Ce que le peuple avait fait en faveur de don Manoël Villergas, il est évident qu'il

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX du 2 Juin 1870.

— 27 —

LES TRAQUEURS DE DOT

PAR MM. A. DE PONTMARTIN ET F. BÉCHARD

DEUXIÈME PARTIE.

IX

Il lui avait recommandé de choisir des placements qui fussent des épargnes offertes par la nullité du revenu présent et par la certitude d'une importante plus-value de capital dans un temps donné. Fidèle à ces instructions, son agent avait acheté d'improductifs, mais immenses terrains aux Champs Elysées, dans le faubourg Saint-Honoré et aux alentours

de la gare, encore toute nouvelle, du chemin de fer de Saint-Germain.

Près de dix millions avaient été consacrés à ces acquisitions. Plus tard, en 1848, lorsque survint cette effroyable crise qui ruina tous les propriétaires obérés de dettes immédiatement exigibles, le notaire intelligent qu'il avait chargé de ses affaires prit sur lui d'affecter à l'achat des maisons à vendre par autorité de justice dans les beaux quartiers tous les fonds qu'il recevait de son lointain client.

Au commencement de 1849, Fernand possédait dans Paris, au prix où ils s'y payaient alors, pour plus de vingt millions de terrains bâtis ou à bâtir. Deux ans après, cette fortune princière se trouvait encore augmentée par des acquisitions nouvelles, et son notaire, qui commençait à suspendre ses achats, avait en réserve, outre ces richesses immobilières, des capitaux considérables déposés à la Banque au nom de son client.

Tandis que le comte de Santa-Maria voyait ainsi ses rêves transformés en réalités, son ami Manoël gouvernait la République de San-Pedro avec un zèle, et une intelligence que ses antécédents pittoresques n'eussent pas permis de prévoir.

Villergas s'efforçait d'autant mieux de mériter l'approbation qu'il se rendait parfaitement compte des méfiances dont il était l'objet. Il avait imprimé un mouvement salutaire aux travaux d'utilité

publique: de nouveaux règlements, qui facilitaient aux navires étrangers l'entrée du port de San-Pedro avaient donné plus d'activité au commerce et à l'industrie et augmenté par là les revenus de la douane; plusieurs concessions de mines encore exploitées à des compagnies composées de riches capitalistes et d'ingénieurs intelligents avaient ouvert, au sein même du pays, de nouvelles sources de richesses.

Si la reconnaissance d'un peuple se mesurait à sa prospérité, la ville de San-Pedro eût assurément été sur la plus belle de ses places une statue à Manoël comme à don Sébastien.

Sans doute, dans les premiers temps de son administration, son inexpérience lui avait attiré plus d'un mécompte; ses fonctionnaires, recrutés un peu au hasard et à la hâte, lui avaient parfois valu de cruelles mortifications.

C'est ainsi que, sur la recommandation d'une maîtresse du banquier-ministre Salomón, il avait envoyé comme ambassadeur aux Etats-Unis un très-aimable homme, beau diseur de rien, la coqueluche des élégants de San-Pedro, où ce joli garçon était venu se fixer depuis huit ou dix mois à peine; parfait gentleman de langage, de laçon et d'esprit, vrai type de diplomate ou de jeune premier! Hélas! trop juste épithète!

Le ministre de don Manoël Villergas ne put jamais franchir le seuil de la Maison-Blanche... Dès son arrivée à Washington, toute la ville avait reconnu dans le